



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2013

Étaient présents : Mmes Valérie Chazot, Suzanne Sagnes, Nicole Vérilhac, Eliane Wauquiez-Motte,
MM. Jean-Jacques Baix, Olivier Balme, Jean-Marc Brottes, Didier Maneval, Robert Masse,
William Riffard, Jean-Claude Roche, Francis Valla, André Viallon

Procurations :

Mme Annie Baix (pouvoir à Jean-Jacques Baix)
Mme Marie Gaillard (pouvoir à Suzanne Sagnes)
M. Jean-Jacques Schell (pouvoir à Eliane Wauquiez-Motte)
M. Jean-Claude Bernard (pouvoir à Nicole Vérilhac)

Absents :

Mme Nathalie Rousset
M. Frédéric André
M. Bernard Cheynel

Préalablement à l'ordre du jour du conseil municipal Mme le maire demande à M. Bosson, société Concerto, spécialisée dans la location, acquisition et vente de campings de présenter ladite société ainsi que le projet d'acquisition du fonds de commerce par M. et Mme Le Corre.

Les membres du conseil municipal remercient M. Bosson.

■ **Administration de l'assemblée délibérante**

- a) Suzanne Sagnes est désignée secrétaire de séance.
- b) Aucune observation n'est faite sur le compte-rendu du 26 février 2013.

Adopté à l'unanimité

■ **Subventions aux associations**

Mme le maire fait lecture des subventions accordées aux associations dont un exemplaire est joint à la convocation du conseil municipal.

Elle rappelle que ces montants ont été validés par la commission désignée à cet effet.

Vote à l'unanimité

■ **Budget principal**

a) Participation forfaitaire pour les réseaux d'eaux pluviales

Il est rappelé que la gestion du réseau des eaux pluviales est un service public administratif qui devrait normalement être pris en charge par le budget général. Or, pour des raisons de commodité, cette gestion est prise en charge par le budget annexe de l'assainissement, étant donné qu'il s'agit d'un réseau majoritairement unitaire. La législation autorise dès lors le versement depuis le budget général au profit du budget annexe d'une quote-part des charges de fonctionnement et d'amortissement. Ce versement représente 1 % du montant des charges générales, des charges de personnel, des intérêts des emprunts et des amortissements, soit 27 302,00 €. Cette participation est à renouveler annuellement selon les besoins du budget annexe de l'assainissement.

Voté à l'unanimité

b) Vote du taux des impôts locaux 2013

Mme le maire propose de ne pas modifier les taux des impôts locaux pour l'année 2013, soit : 10,17 % pour la taxe d'habitation, 32,81 % pour la taxe foncière (bâtie) et 121,28 % pour la taxe foncière (non bâtie).

Vote à l'unanimité

c) Adoption du compte de gestion 2012 du percepteur

Le compte de gestion dressé par le percepteur pour l'exercice 2012 n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

d) Adoption du compte administratif 2012 et affectation des résultats

Mme le maire présente au conseil municipal l'exécution du budget principal de la commune pour 2012.

Mme le maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de M. Jean-Jacques Baix, Premier Adjoint au Maire, que le vote du compte administratif a été soumis au conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, la commune du Chambon-sur-Lignon :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2012 du budget principal de la commune,
- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur,
- Arrête les résultats définitifs de l'année 2012 :

	Budget général de la Commune
Excédent de fonctionnement au 31 décembre 2012	299 347,98 €
Affectation à la section d'investissement du Budget 2013 (compte 1068)	299 347,98 €
Affectation en report à nouveau en fonctionnement au Budget 2013	0,00 €

Vote à l'unanimité

e) Adoption du budget primitif 2013

Mme le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget primitif 2013.

Mme le maire rappelle les résultats de l'exercice 2012 et présente les principales données relatives au budget primitif 2013.

Le budget primitif 2013 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 3 081 890,00 € ;
- Section d'Investissement : 3 141 940,17 €.

Mme le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2013.

Francis Valla interroge Mme le maire sur le coût du lieu de Mémoire et sur le montant de l'emprunt à souscrire. Ces deux points sont inscrits à l'ordre du jour.

William Riffard demande des précisions sur les postes « Recettes Investissement » des taxes d'urbanisme, fonds de compensation de la TVA et résultat de fonctionnement.

Les précisions souhaitées sont données par le secrétaire général.

Vote à l'unanimité

■ Budget annexe de l'eau potable

a) Adoption du compte de gestion 2012 du percepteur

Le compte de gestion dressé par le percepteur pour l'exercice 2012 n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

b) Adoption du compte administratif 2012 et affectation des résultats

Mme le maire présente au conseil l'exécution du budget annexe de l'eau potable pour 2012.

Mme le maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de M. Jean-Jacques Baix, Premier Adjoint au Maire, que le vote du compte administratif a été soumis au conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, la commune du Chambon-sur-Lignon :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2012 du budget annexe de l'eau potable,
- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur,
- Arrête les résultats définitifs de l'année 2012 :

	Budget annexe de l'eau potable
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2012	41 908,14 €
Affectation à la section d'investissement du Budget 2013 (compte 1068)	41 908,14 €
Affectation en report à nouveau en fonctionnement au Budget 2013	0,00 €

Vote à l'unanimité

c) Adoption du budget primitif 2013

Mme le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2013.

Mme le maire rappelle les résultats de l'exercice 2012 et présente les principales données relatives au budget primitif 2013.

Le budget primitif 2013 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 157 036,00 € ;
- Section d'Investissement : 363 498,85 €.

Mme le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2013 du service public de l'eau potable.

Le choix des travaux à réaliser s'est porté sur la rue Neuve plutôt que la rue de l'église eu égard aux travaux du lieu de Mémoire non terminés rendant la circulation plus délicate pour les scolaires.

Vote à l'unanimité

■ Budget annexe de l'assainissement

a) Adoption du compte de gestion 2012 du perceuteur

Le compte de gestion dressé par le perceuteur pour l'exercice 2012 n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

b) Adoption du compte administratif 2012 et affectation des résultats

Mme le maire présente au conseil l'exécution du budget annexe de l'assainissement pour 2012.

Mme le maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de M. Jean-Jacques BAIX, Premier Adjoint au Maire, que le vote du compte administratif a été soumis au conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, la commune du Chambon-sur-Lignon :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2012 du budget annexe de l'assainissement,
- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur,
- Arrête les résultats définitifs de l'année 2012 :

	Budget annexe de l'assainissement
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2012	19.018,41 €
Affectation à la section d'investissement Budget 2013 (compte 1068)	19.018,41 €
Affectation en report à nouveau en fonctionnement au Budget 2013	0,00 €

Vote à l'unanimité

c) Adoption du budget primitif 2013

Mme le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2013.

Mme le maire rappelle les résultats de l'exercice 2012 et présente les principales données relatives au budget primitif 2013.

Le budget primitif 2013 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 156 890,00 €
- Section d'Investissement : 339 783,34 €.

Mme le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2013 du service public de l'assainissement.

Vote à l'unanimité

d) Demande de subvention pour l'assainissement rue Neuve

Mme le maire indique aux conseillers municipaux que la Commune envisage de renouveler les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales situés Rue Neuve et Chemin du Sarzier dans le centre-village.

Le coût estimatif de ces travaux est de 103 013,40 € HT. Mme le maire poursuit en indiquant que des subventions peuvent être obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (25 %) et du Conseil Général de la Haute-Loire (25 %).

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Dépenses HT		Recettes HT	
Assainissement Rue Neuve	35 599,90 €	EALB (25%)	25 753,35 €
Eaux pluviales Rue Neuve	40 502,50 €	Conseil Général (25%)	25 735,35 €
Assainissement Sarzier	11 768,60 €	Fonds propres (50%)	51 506,70 €
Eaux pluviales Sarzier	15 142,40 €		
TOTAL :	103 013,40 €	TOTAL :	103 013,40 €

Mme le maire demande au conseil d'approuver cette opération d'investissement, de valider le plan de financement de l'opération, et d'autoriser Mme le maire à déposer les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Général de la Haute-Loire.

Vote à l'unanimité

■ Budget annexe de la chaufferie bois

a) Adoption du compte de gestion 2012 du percepteur

Le compte de gestion dressé par le percepteur pour l'exercice 2012 n'appelle aucune observation de la part des membres du conseil municipal.

Vote à l'unanimité

b) Adoption du compte administratif 2012 et affectation des résultats

Mme le maire présente au Conseil l'exécution du budget annexe de la chaufferie bois pour 2012.

Mme le maire s'étant retirée, c'est sous la présidence de M. Jean-Jacques BAIX, Premier Adjoint au Maire, que le vote du compte administratif a été soumis au conseil municipal conformément au document présenté et annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, la commune du Chambon-sur-Lignon :

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2012 du budget annexe de la chaufferie bois,
- Constate l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion du receveur,

- Arrête les résultats définitifs de l'année 2012 :

	Budget annexe De la chaufferie bois
Excédent d'exploitation au 31 décembre 2012	37 520,73 €
Affectation à la section d'investissement Budget 2013 (compte 1068)	37 520,73 €
Affectation en report à nouveau en fonctionnement au Budget 2013	0,00 €

Francis Valla demande si on peut faire un comparatif avec le fuel.

Mme le maire répond que précédemment, les dépenses de fuel n'étaient pas réparties par bâtiment ce qui n'est plus le cas depuis la mise en marche de la chaufferie bois.

Vote à l'unanimité

c) Adoption du budget primitif 2013

Mme le maire indique aux membres du conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2013.

Mme le maire rappelle les résultats de l'exercice 2012 et présente les principales données relatives au budget primitif 2013.

Le budget primitif 2013 est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 149 523,00 € ;
- Section d'Investissement : 144 958,72 €.

Mme le maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2013 du service public de production, de transport et de distribution de chaleur.

Vote à l'unanimité

d) Devis SF2E pour le suivi financier de la chaufferie bois

Le BET SF2E propose de renouveler sa mission pour un montant de 2 290,65 € HT. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

■ Finances communales

a) Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 350 000 €

Le Crédit Agricole nous a adressé une proposition pour le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de 350 000,00 €. Le taux est de 1,6683 %. Il est précisé que cette ligne de trésorerie n'a pas été utilisée pour l'exercice 2012. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

b) Participation pour le financement de l'assainissement collectif

La participation pour le raccordement à l'égout est remplacée par une participation pour le financement de l'assainissement collectif, et ce depuis le 1^{er} juillet 2012. Il est proposé de mettre en place cette participation à la charge des propriétaires des constructions neuves et des propriétaires des constructions existantes nécessitant une extension de réseau. Le montant de la participation proposé est de 1 900,00 € par logement (sans changement par rapport à la PRE). Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Vote à l'unanimité

c) Rétrocession d'une concession au cimetière communal de Suc Allard

La Famille Charrier avait acquis un emplacement le 19 octobre 1999 au cimetière communal pour une durée de 50 ans. Elle souhaite restituer à la Commune la concession. Le montant à leur rembourser sera de 246,23 €.

Vote à l'unanimité

d) Mandats spéciaux accordés à Mme le maire

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le remboursement des frais de transport de Mme le maire dans le cadre des affaires municipales pour 2 déplacements à Paris.

Réunion le 17 avril au Ministère de l'Education Nationale : le Comité pédagogique va réunir au Chambon les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble et Lyon, pour organiser le mode de transmission de cette mémoire.

■ **Marchés publics**

a) Marché public pour la construction du lieu de Mémoire : avenants

Une commission d'appel d'offres s'est réunie le 21 mars 2013 pour étudier les plus-values sur la construction du Lieu de Mémoire. Il est annexé à la présente :

- Un tableau récapitulatif mentionnant le montant des marchés et les montants en plus-value et moins-value ;
- Un tableau récapitulatif des financements ;
- Un tableau récapitulatif général.

Mme le maire précise que quelques sponsors ont encore été contactés et nous sommes en attente de décision.

Vote à l'unanimité

b) Marché public pour la scénographie du lieu de Mémoire : avenants

Lors de la commission d'appel d'offres du 21 mars 2013, il a été proposé de valider une plus-value de 25 540,00 € HT pour la mise en place de tablettes numériques. Il est rappelé que le coût initial de la scénographie est 216 269,00 € HT.

Vote à l'unanimité

c) Maîtrise d'œuvre AEP et assainissement pour la rue Neuve

Une proposition d'honoraires a été demandée à INGE4CM pour la maîtrise d'œuvre de l'assainissement et de l'adduction d'eau potable pour la Rue Neuve. Le taux est de 3,70 % HT du montant HT des travaux.

Vote à l'unanimité

■ **Camping du Lignon : vente du fonds de commerce**

Il est rappelé que la délégation de service public confiée à Francis Valla arrive à échéance le 31 mars 2013.

Lors d'une réunion de l'Agence Locale de Tourisme à la Séauve -sur-Semène, Mme le maire a rencontré une société spécialisée dans la vente de campings, et notamment de fonds de commerce. Le site a été visité par des clients potentiels et nous avons reçu une offre sur la base de 180 000,00 € pour une exploitation à partir de la saison 2013. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point. Dans l'attente de la régularisation des documents administratifs, il conviendra le cas échéant de rédiger un bail précaire afin de permettre au futur exploitant de démarrer la saison le plus rapidement possible.

La vente du fonds de commerce sera complétée par un loyer annuel défini comme suit :

- 5 000 € pour l'année 2013
- 7 500 € pour l'année 2014
- 10 000 € à partir de 2015

Vote à l'unanimité.

■ **Vidéoprotection**

Décision reportée à un conseil municipal ultérieur en attente de la visite de la gendarmerie du Puy.

■ **Représentation de la commune au conseil communautaire du Haut-Lignon à compter de mars 2014**

La Préfecture nous a transmis les instructions relatives aux règles qui devront être respectées en matière de représentation de chaque Commune au sein du conseil de la CCHL à compter du prochain renouvellement des conseils municipaux. la simulation de répartition automatique qui nous a été transmise propose les sièges suivants : Tence 9, le Chambon 8, le Mazet 3, Saint-Jeures 2, Chenereilles 1, le Mas de Tence 1, avec la possibilité de 2 sièges supplémentaires. Les nouvelles règles ne prévoient pas de délégués suppléants. Le conseil est invité à se prononcer sur ce point.

Actuellement la représentation des communes est la suivante : Tence 5, Le Chambon 5, Le Mazet 4, Saint-Jeures 3, Chenereilles 2 et le Mas-de-Tence 2.

Les deux communes Tence et Le Chambon sont sous-représentées alors qu'elles composent les 2/3 de la population.

Une réunion d'information du bureau a eu lieu à la CCHL. La proposition qui a été faite est la suivante : Tence 7, Le Chambon 6, Le Mazet 4, Saint-Jeures 3, Chenereilles 2, Le Mas-de-Tence 2.

Mme le maire rappelle que la décision appartient aux communes.

Les membres du conseil municipal sont favorables à la proposition du Préfet.

Vote à l'unanimité

■ Personnel communal

a) *Contrat unique d'insertion de Mme Virginie Genest*

Mme le maire informe les conseillers municipaux qu'elle a procédé au recrutement pour 6 mois à compter du 15 mars 2013 de Mme Virginie Genest dans le cadre d'un contrat unique d'insertion. Cet agent est employé en tant que chargée de communication pour l'inauguration du Lieu de Mémoire.

Mme le maire précise que cet emploi représente une charge de 9 heures par semaine pour la commune.

Vote à l'unanimité

b) *Avancement de Mme Sonia Savenier au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe*

Mme le maire informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu une demande d'avancement de Mme Sonia Savenier pour un avancement au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à compter du 1er juin 2013. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Vote à l'unanimité

c) *Avancement de M. Christian Perrier au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe*

Mme le maire informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu une demande d'avancement de M. Christian Perrier, qui est en détachement auprès de VEOLIA, pour un avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1er juillet 2013. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Vote à l'unanimité

c) *Avancement de M. Alexandre Delmond au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe*

Mme le maire informe les conseillers municipaux qu'elle a reçu une demande d'avancement de M. Alexandre Delmond pour un avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2013. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Vote à l'unanimité

■ Questions diverses

▪ *Local La Plage*

Mme le maire informe les membres du conseil municipal que M. Trinklin est intéressé pour renouveler l'animation du local de la Plage. Il souhaite faire quelques investissements et à ce titre est demandeur d'une convention pour une durée de 3 ans.

Des échanges ont lieu quant à la concurrence créée entre ce local et les différents établissements du centre village.

Des différents propos échangés il est proposé :

- de solliciter Pascale Blanc « Les Mélèzes » afin de savoir si elle est intéressée par l'exploitation du local ;
- de demander à M. Trinklin de respecter la réglementation sanitaire ;
- de fixer le montant du loyer pour la saison d'été à 1 000 € plus consommation eau et électricité.

▪ *Le Petit train*

L'installation d'un restaurant plus un local pour des locomotives sont prévus à proximité de la gare de Raucoules.

▪ *Rythme scolaire*

Mme le maire relève des articles dans la presse dans lesquels les problèmes de rythme scolaire semblent avoir été décidés en petit comité.

Elle rappelle que des réunions ont eu lieu avec les directrices de l'école, trois élus et la directrice de la crèche.

Une commission se réunira régulièrement pour ce dossier.

▪ *Lieu de Mémoire*

Un week-end portes ouvertes aura lieu les samedi 18 et dimanche 19 mai pour les habitants du Plateau.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.

◇◇◇◇◇◇